# AMUNDI OBLIGATAIRE DIVERSIFIE ESR

SYNTHESE DE GESTION

28/02/2019

**OBLIGATAIRE** 

# Données clés (source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : 157,2 ( EUR ) Date de VL et d'actif géré : 28/02/2019 Actif géré : 360,14 ( millions EUR )

Indice de référence :

Bloomberg Barclays Euro Aggregate (E)

#### Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises est investi en supports obligataires publics ou privés libellés en euro.

Il vise à valoriser à moyen terme le capital investi par la mise en œuvre d'une gestion active de la sensibilité du portefeuille, de son positionnement sur la courbe des taux et de sa diversification sur le crédit.

Cet investissement est soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés.

# Profil de risque et de rendement (SRRI)

1 2 3 4 5 6 7

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

#### Performances

### Evolution de la performance (base 100) \*



A : Durant cette période, le FCPE est mis en nourricier

# Performances glissantes \*

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Depuis le	31/12/2018	31/01/2019	30/11/2018	28/02/2018	29/02/2016	28/02/2014
Portefeuille	1,23%	0,24%	1,82%	0,53%	3,06%	13,17%
Indice	0,94%	0,20%	1,60%	1,79%	3,26%	15,22%
Ecart	0,29%	0,04%	0,22%	-1,26%	-0,19%	-2,06%

# Performances calendaires (1) \*

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009
Portefeuille	-1,31%	1,26%	3,35%	0,25%	10,91%	2,74%	9,08%	-0,27%	1,62%	6,56%
Indice	0,26%	0,58%	3,57%	1,00%	11,10%	2,19%	11,09%	3,32%	2,17%	6,94%
Ecart	-1,57%	0,68%	-0,22%	-0,75%	-0,19%	0,55%	-2,01%	-3,59%	-0,55%	-0,38%

\* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

# Indicateur(s) glissant(s)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	2,62%	2,90%	3,46%
Volatilité de l'indice	2,15%	2,61%	2,90%
Tracking Error ex-post	1,44%	1,28%	1,45%
Ratio d'information	-0,87	-0,05	-0,26
Ratio de Sharpe	0,34	0,47	0,79

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

# Analyse des rendements

Baisse maximale	-6,25%
Délai de recouvrement (jours)	189
Moins bon mois	06/2015
Moins bonne performance	-2,80%
Meilleur mois	12/2011
Meilleure performance	2,62%

### Indicateurs

	Portefeuille	Indice
Sensibilité	6,43	6,63
Nombre de lignes	109	5026

La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence



# SYNTHESE DE GESTION 28/02/2019

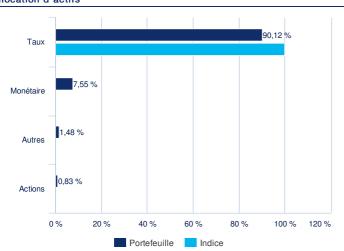
# **OBLIGATAIRE**

### Commentaire de gestion

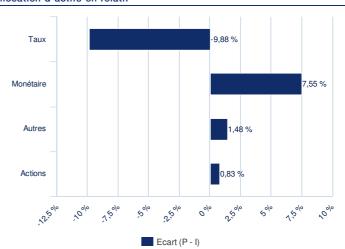
Le mois de février a été marqué par la publication de chiffres économiques mitigés en zone euro et dans les pays émergents tandis que quelques signes de ralentissement sont apparus aux Etats-Unis. Du point de vue politique, l'évolution des tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine ainsi que l'approche de la date du Brexit ont continué de retenir l'attention. Les marchés d'actions ont prolongé le mouvement de hausse entamé en début d'année. Les rendements obligataires des grands pays développés terminent le mois en légère hausse. De même pour les taux qui terminent le mois en légère hausse. Les marchés ont réagi positivement aux dernières statistiques économiques et restent soutenus par les espoirs croissants d'un accord commercial entre les États-Unis et la Chine. Le taux 10 ans allemand est maintenant proche des 0.2% et le taux 10 ans US a passé la barre des 2.7%. Par ailleurs, les politiques monétaires de la Fed et de la BCE restent extrêmement accommodantes. Prudence et patience sont devenus les maitres mots de la Fed dans la détermination de sa future trajectoire monétaire. Le marché a depuis le début de l'année fortement révisé à la baisse ses anticipations de hausse de taux. Le marché envisage une réduction de taux comme prochaine action de la Fed. La BCE a conservé également une politique monétaire extrêmement accommodante après l'arrêt de son programme de rachat d'actifs en décembre dernier. Les perspectives de croissance de la zone Euro se sont détériorées et l'inflation demeurent faible.

# Composition du portefeuille

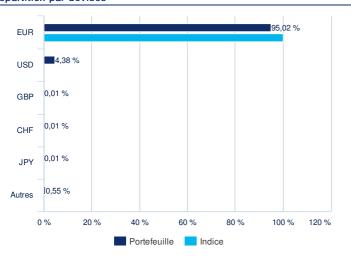
## Allocation d'actifs



# Allocation d'actifs en relatif



# Répartition par devises





# **OBLIGATAIRE**

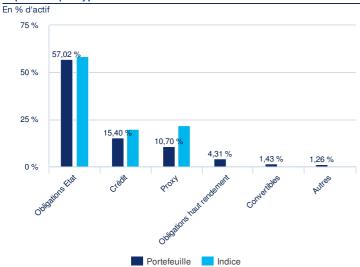
# Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire

#### Répartition par maturités

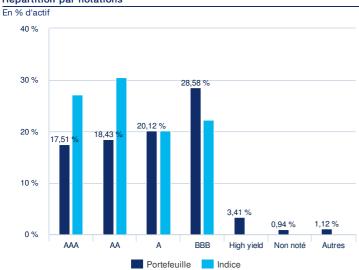
En % d'actif Maturités négatives 0-12 mois **15,04** % 1-3 ans 3-5 ans ■18 22 % 5-7 ans <u>15,19</u> % 7-10 ans 4,40 % 10-15 ans 15-25 ans > 25 ans **7.03** % 4.50 % Autres 0 % 5 % 10 % 15 % 20 % 25 % Portefeuille Indice

\* Autres : non classés, deposits, appels de marge ...

### Répartition par types émetteurs

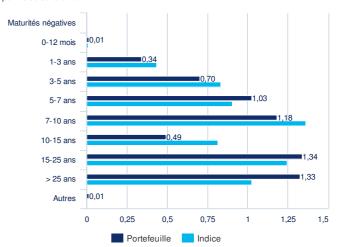


# Répartition par notations



#### Répartition par maturités

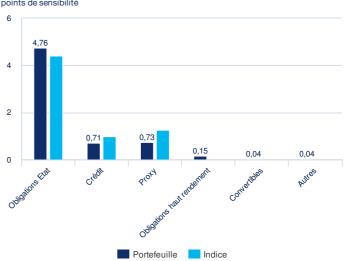
En points de sensibilité



\* Autres : non classés, deposits, appels de marge ...

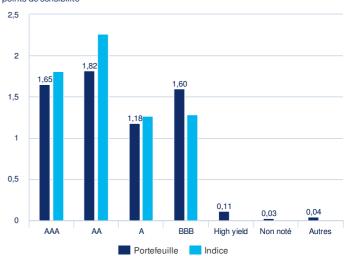
#### Répartition par types émetteurs

En points de sensibilité



# Répartition par notations

En points de sensibilité



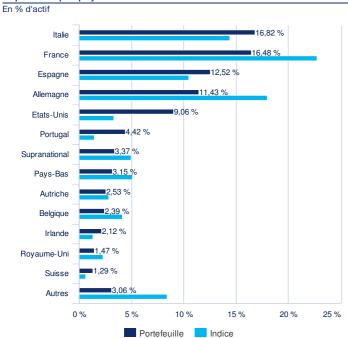




# **OBLIGATAIRE**

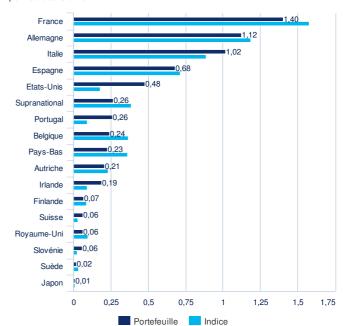
# Composition du portefeuille - Analyse des obligations et du monétaire

#### Répartition par pays



# Répartition par pays

En points de sensibilité



# Principaux émetteurs obligations

	% d'actif
ITALIAN REPUBLIC	18,93%
SPAIN (KINGDOM OF )	9,68%
FRANCE	7,93%
GERMANY	6,49%
PORTUGAL	4,38%
UNITED STATES OF AMERICA	3,88%
BELGIUM	2,33%
AUSTRIA (REPUBLIC OF)	2,09%
IRELAND (REPUBLIC OF )	2,04%
EUROPEAN INVESTMENT BANK (BEI)	1,82%
Total	59,58%



#### AMUNDI OBLIGATAIRE DIVERSIFIE ESR



# **OBLIGATAIRE**

### Caractéristiques principales

Forme juridique	FCPE		
Droit applicable	de droit français		
Société de gestion	Amundi Asset Management		
Dépositaire	CACEIS Bank		
Date de création de la classe	28/03/1988		
Devise de référence de la classe	EUR		
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation		
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne		
Commission de surperformance	Non		
Frais courants	0,80% ( prélevés ) - 29/12/2017		
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans		
Classification de l'organisme de tutelle	FCPE Oblig. & créances Euro		
Code AMF	99000029899		
Nom du fonds maître	AMUNDI RESA OBLIG DIVERSIFIE		

# Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est dau mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

